

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/MA N° 2022 – 188

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°9 BAP J "Responsable de la gestion et du développement des ressources humaines ", les candidats dont les noms suivent :

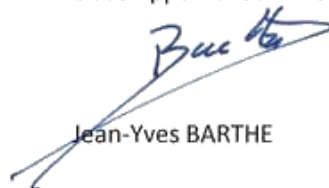
**BOULÉ
KAMOUN
PETIT**

Johanna
Rym
Anthonie

Fait à Paris, le 22.09.2022

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE